



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

universités

Question écrite n° 4932

## Texte de la question

M. Bruno Bourg-Broc attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie sur le plan Université 2000-II. Lors d'une récente audition en commission des affaires culturelles, familiales et sociales, le ministre a indiqué que le plan Université 2000-II concentrerait ses efforts en matière immobilière sur les centres universitaires parisiens. Il lui demande de bien vouloir lui indiquer s'il est judicieux, à l'heure de la décentralisation et de l'émergence de pôles universitaires hors région parisienne, de concentrer l'utilisation des crédits sur cette même région.

## Texte de la réponse

Le plan Université 2000 (1991-1995) relayé en 1994 par l'actuel Contrat de plan Etat-région (1994-1999) a constitué un effort exceptionnel en matière de constructions universitaires, sur l'ensemble du territoire. Néanmoins, des insuffisances sectorielles et géographiques demeurent, notamment en Ile-de-France avec une situation critique dans Paris intra muros. Aussi, une priorité doit-elle être donnée aux universités parisiennes, dont le patrimoine pose de graves problèmes de sécurité, et qui présentent un important déficit de surfaces d'enseignement. Les autres établissements du territoire ne seront pas pour autant négligés. Depuis le début de la décennie, les investissements ont surtout visé à développer les capacités d'accueil mais d'importants besoins subsistent : la réhabilitation du bâti ancien n'est que partiellement assurée dans le cadre du plan de mise en sécurité lancé en 1996 parallèlement aux dépenses prévues aux CPER ; d'autre part, les équipements de vie étudiante et les surfaces documentaires restent encore insuffisants. L'ensemble de ces besoins trouvera un cadre approprié de satisfaction avec le plan U3M que le ministre envisage de lancer.

## Données clés

**Auteur :** [M. Bruno Bourg-Broc](#)

**Circonscription :** Marne (4<sup>e</sup> circonscription) - Rassemblement pour la République

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 4932

**Rubrique :** Enseignement supérieur

**Ministère interrogé :** éducation nationale, recherche et technologie

**Ministère attributaire :** éducation nationale, recherche et technologie

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 20 octobre 1997, page 3500

**Réponse publiée le :** 19 janvier 1998, page 288